



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FAVORISER LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Appel aux projets en faveur de l'intégration sociale des personnes migrantes

Dans le cadre du programme d'intégration cantonal, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme lance un premier appel aux projets en faveur de l'intégration sociale des personnes migrantes. Les actions soutenues dans ce cadre ont pour objectif de faciliter une coexistence harmonieuse en favorisant des activités communes propices à tisser des liens et éviter l'isolement des personnes comme le repli des communautés. Le dépôt des demandes de financement est ouvert auprès du BCI jusqu'au 30 juin 2014. Les projets de taille modeste peuvent être déposés tout au long de l'année.

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) promeut des mesures concrètes contribuant à la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base du respect mutuel et de la tolérance.

Pour son premier appel aux projets en matière d'intégration sociale, le BCI s'engage à soutenir des actions visant à promouvoir la cohésion sociale et la cohabitation notamment au niveau local (à l'échelle du quartier ou de la commune). L'objectif des mesures soutenues est de favoriser l'émergence de liens entre les personnes indépendamment de leurs origines, tout en leur permettant de s'intégrer durablement dans un réseau de relations sociales.

Les demandes de financement peuvent être soumises au BCI par des organisations publiques ou privées à but non lucratif (dont les communes et leurs commissions consultatives Suisses-Etrangers) jusqu'au 30 juin 2014. Les petits projets peuvent, quant à eux, être déposés à tout moment de l'année.

Toutes les informations utiles ainsi que les formulaires pour déposer un projet dans le domaine « intégration sociale » sont disponibles sur le site www.vd.ch/integration.

L'intégration est définie par les Cantons et la Confédération comme un processus réciproque qui implique à la fois la volonté des personnes étrangères de s'intégrer

ainsi que l'ouverture de la société d'accueil à leur égard. L'« Intégration sociale » est l'une des facettes du Programme d'intégration cantonal entré en vigueur début 2014 et cofinancé pendant quatre ans par la Confédération. Dans ce cadre, le BCI soutient également des projets dans d'autres domaines : notamment l'information des nouveaux arrivants, la lutte contre la discrimination, les cours de langue.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2014

DECS, Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration, cheffe du BCI, 079 941 06 87, amina.benkais-benbrahim@vd.ch; Steve Maucci, chef du Service de la population, 021 316 46 82
82 Formulaire en ligne disponibles sur le site : www.vd.ch/integration